

COMPTE-RENDU DU BUREAU DIRECTEUR DU 1^{ER} FEVRIER 2023

FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (6)

Jean-Philippe STEFANINI (Président), Valérie BERGER-CAPBERN (Trésorière), Dominique BRET (Secrétaire générale), Benjamin CLEMENT-AGONI (Trésorier adjoint), Rémi BAUDOT, Nelly DEVILLE

Membre excusé (1)

Pierrick MERINO (Secrétaire adjoint, pouvoir à Nelly DEVILLE)

Membre de droit (1)

Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Président de séance : Jean-Philippe STEFANINI – Secrétaire de séance : Dominique BRET.

Réunion tenue en visioconférence ; Début de la réunion à 20h35.

1. Approbation du projet de CR du BD du 13 décembre 2022

Le compte-rendu du dernier Bureau directeur est approuvé à l'unanimité.

2. Préparation de l'Assemblée Générale du 25 mars 2023

Un point est fait sur les dates des différentes échéances. Le Président signale qu'il n'a pas eu connaissance d'une quelconque candidature pour le poste vacant au Comité directeur (date limite J-50 soit le 3 février) ; que l'ordre du jour et les éléments de vote pour la modification des statuts et RI seront adressés le 24 février, le dossier complet comprenant les éléments financiers pour le 10 mars.

En ce qui concerne les statuts, reste à définir la composition du corps électoral pour les AG électives. Le sujet sera débattu en Comité directeur.

3. Point sur les finances

Valérie BERGER-CAPBERN présente les 6 propositions de modification du règlement financier : indemnité kilométrique, remboursement des cartes SNCF, ordres de mission, achats en devises étrangères, remboursements de frais téléphoniques et internet, ajustement des plafonds pour les hébergements.

Concernant le réalisé 2022, les premiers travaux laissent augurer d'un résultat positif d'environ 72000 €, lié, entre autres aux subventions exceptionnelles Covid qui n'étaient pas attendues, à une très faible demande en aide pour les stages des groupes ligues performance cumulé aussi avec une reprise tardive des RDE, à une bonne gestion des redevances et surtout à l'absence d'engagement des dépenses concernant la refonte du site alors que nous avons déjà bénéficié d'une subvention sur ce sujet.

La trésorière présente les premiers travaux relatifs au budget réactualisé 2023 et au budget prévisionnel 2024. Dans le cadre de la prévision du budget 2024, il pourrait être proposé de revenir à la règle antérieure plutôt que de faire une troisième fois une augmentation conséquente. Cela correspondrait à passer pour 2024 à 7,32 (prise en compte de l'inflation de 1,6 % pour 2021).

Concernant les modalités de facturation des titres de participation et des redevances, des demandes ont été faites par deux ligues (Hauts-de-France et Bourgogne-Franche-Comté) pour pouvoir les régler en lieu et place des clubs organisateurs. Le Bureau propose que cela ne soit possible que de façon globale. Les deux ligues concernées seront interrogées sur leur intérêt pour un tel dispositif global.



4. CO à VTT

Le Bureau émet un avis favorable à la proposition de la Directrice Technique Nationale, concernant les personnes intéressées pour participer à l'encadrement de la CO à VTT après le départ en retraite du CTS André HERMET : André HERMET, Jean-Charles LALEVEE, Michel DENAIX, Yohann COURTOIS, Dominique ETIENNE. La question de la gratuité de la part fédérale de leur licence fera l'objet d'une décision ultérieure en fonction de l'implication effective.

Le Bureau valide les principes pour la partie CO à VTT de l'annexe financière Haut Niveau.

5. Calendrier 2023

Le 1^{er} week-end des championnats de France de CO à ski ayant été annulé par manque de neige, ceux-ci sont reportés et se dérouleront lors des Nationales dans le Vercors, en ajoutant 2 courses le dimanche.

À la suite du décalage des Nationales Sud-Est sur le même week-end que celui prévu dans le Sud-Ouest, et après échanges avec les organisateurs de ces Nationales Sud-Ouest, le Bureau directeur accepte le principe d'une inversion des dates proposées – Nationales Sud-Ouest les 17 et 18 juin – et propose de prendre en charge les frais supplémentaires induits sur présentation des factures.

Ces deux demandes de modification du calendrier national seront soumises à un vote électronique du Comité directeur.

Il est rappelé que le calendrier fédéral est réservé aux structures affiliées, les autres associations devant demander un avis technique à la fédération délégataire. Il n'est donc pas possible qu'un club affilié inscrive au calendrier fédéral une course sur laquelle il ne fait qu'apporter un support logistique pour un organisateur non affilié.

6. Règlement des Compétitions

Le Bureau directeur examine les modifications et ajustements à opérer pour validation par un vote électronique du Comité directeur.

7. Partenariat MAIF

Suite à discussion avec la MAIF, la fédération a sollicité un devis auprès du cabinet Oxygène pour un accompagnement sur sa stratégie Responsabilité Sociale des Organisations (incluant Développement Durable). Suite au devis, le Bureau directeur décide de ne pas donner suite.

Deux réunions se sont tenues avec la MAIF afin de déterminer le contenu du partenariat de 10000€ annuel. Le Bureau valide la demande faite à la fédération de s'associer au lancement de leur tribune sur le développement durable.

8. ONF et Sports de Nature

Le Président informe le Bureau de la réunion du 4 janvier avec la Directrice générale, le Directeur adjoint et le responsable des partenariats de l'ONF en collaboration avec l'Alliance des Loisirs et Sports de Nature (ALSN) et ses membres. Il indique ne pas avoir reçu de retour quant au dossier remis lors de cette réunion d'où la nécessité de relancer. Il signale qu'il a également sollicité le Président de la commission des Sports Nature du CNOSF sur ce plan.

Le Président pose la question de l'adhésion à l'Alliance des Loisirs et Sports de Nature, porte d'entrée pour exposer notre point de vue. Le Bureau directeur approuve à l'unanimité.

Le Président a rencontré à Grenoble l'association Mountain Bikers Foundation pour travailler par rapport aux règles fixées par l'ONF de l'interdiction des VTT sur les chemins de moins de 2,5m de large. Lors de cette réunion, il a appris qu'une remise à plat de l'ensemble des activités de pleine nature serait en cours pour la forêt de Fontainebleau. Il souhaite que la CO y soit associée dès le début.

9. Salon des Sports

Suite à la présentation faite par le CNOSF de ce salon (évolution du salon des Maires), le Président présente au Bureau directeur ce qui pourrait être envisagé : poursuivre la promotion des Espaces Loisirs d'Orientation, proposer une animation CO dans le parc des Expositions sur deux créneaux, si possible en collaboration avec un club parisien ou un prestataire. Le Bureau directeur valide la démarche.



10. CNOSF

Le Président informe le Bureau directeur de la mise en place par le CNOSF d'une opération cash bag solidaire, l'achat sur certains sites partenaires du CNO conduisant à une remise au bénéfice d'un club inscrit sur le site Mon club près de chez moi.

Le CNOSF a sollicité les fédérations pour relayer la campagne de Santé Publique France liée aux addictions.

11. Points divers

- Le Bureau directeur accepte à l'unanimité la demande de Quentin MOULET, structure faisant de la cartographie, du montage et de la production audiovisuelle, pour devenir membre associé.
- Valérie BERGER-CAPBERN informe le Bureau directeur d'un avis initial défavorable de l'ONF pour O'France. Suite à une réunion de concertation qui s'est tenue à Carcassonne le 31 janvier, les circuits sont à revoir sur la carte des Angles et le nombre de participation doit être limité à 2500 personnes. A noter qu'à ce jour, le nombre d'inscrits est de 1800. Une information sur cette limite sera faite sur le site de la manifestation et sur le site des inscriptions.
- Le Bureau directeur valide l'exonération des redevances et des titres de participation lors d'une manifestation solidaire, sur présentation du justificatif du reversement de ceux-ci à une association reconnue d'utilité publique.
- Suite à la formation d'Audrey DUQUENNE, notre chargée de communication, il est apparu la nécessité de mettre à jour la licence du logiciel Indesign. Le Bureau valide.
- Le Bureau directeur donne son aval pour la transmission à Fabrice LAPERGUE du cahier des charges du site internet actuel afin de pouvoir discuter avec des prestataires en vue d'un premier devis.
- Le Bureau directeur valide l'achat de médailles en bois pour les avoir lors des premières compétitions nationales.
- Le Président demande l'accord du Bureau pour la prise en charge d'un des dîners lors de la réunion de la commission Cartographie de l'IOF qui se tiendra à Paris, au mois d'octobre, dans les locaux de la fédération. Le Bureau valide cette dépense.
- Le Président indique que, dorénavant, la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique demande que le secrétaire général et le trésorier remplissent les déclarations du patrimoine et d'intérêts.
- Le Président signale que les arbitres sont également soumis à l'honorabilité. A noter que la révision du mémento du corps arbitral est en cours de finalisation.
- L'IOF consulte actuellement les fédérations sur la constitution d'une équipe neutre d'athlètes russes et biélorusses expatriés. La réponse de la fédération fera état des hésitations au sein du Bureau sur ce point. Le point sera passé en Comité directeur.
- Un stagiaire (Niveau Master) du STAPS de Perpignan sera affecté 4 mois au pôle France Loire afin d'étudier une thématique concernant la variabilité de la fréquence cardiaque chez les orienteurs de haut niveau, avec Olivier COUPAT comme tuteur.
- Le KO sprint ayant été ajouté comme format de course au niveau de l'IOF, la question du CN sur cette course est posée. Il semble que ce soit possible lors des qualifications. Ce point sera étudié par les commissions concernées.

Fin de la réunion à 23h50.

Le Président
Jean-Philippe STEFANINI

La Secrétaire générale
Dominique BRET

